

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00598 Numéro SIREN : 522 033 703 Nom ou dénomination : 3C DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 10999

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

N°15948*03

Désignation de l'entreprise SASU 3C DISTRIBUTION					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 260, rue Denis PAPIN					54710 LUDRES				
SIRET 5 2 2 0 3 3 7 0 3 0 0 0 2 9									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 12				
					Exercice N clos le 31/12/2020				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	31 608	012		31 608		
		Autres *	014	540	016	540			
	Immobilitisations corporelles *		028	21 854	030	21 468	386		
	Immobilitisations financières * (1)		040	31 323	042	30 123	1 200		
	Total I (5)		044	85 324	048	52 130	33 194		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 830	052		2 830		
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	160 072	070	24 489	135 583		
		Autres * (3)	072	18 492	074		18 492		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	10 942	086		10 942		
	Charges constatées d'avance *		092	424	094		424		
	Total II		096	192 760	098	24 489	168 271		
	Total général (I + II)		110	278 084	112	76 619	201 465		
PASSIF							Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			30 000			
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126			3 000			
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132						
	Report à nouveau		134			-37 543			
	Résultat de l'exercice		136			-15 570			
	Provisions réglementées		140						
Total I		142			-20 113				
Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			57 392			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			26 030			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			59 571			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 7 604)		172			78 585			
	Produits constatés d'avance		174						
Total III		176			221 578				
Total général (I + II + III)		180			201 465				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	24 091			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 3C DISTRIBUTION

Néant ☐Exercice clos le
31-12-2020

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	33 289	
		services *		217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	4 500	
	Autres produits				230	2 678	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	40 466	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	16 322	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	2 994	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	23 817	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 590	244	1 633	
	Rémunérations du personnel *				250	1 168	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 036	
	Dotations aux amortissements *				254	2 328	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	16	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	50 315		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-9 849
Produits financiers (III)		280	526		294	607	
Charges financières (V)					290		
Produits exceptionnels (IV)					300	5 640	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 217 octies)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	-15 570
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	15 570	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	20	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opérateurs d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	1 993	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFL -TE (44 octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 quinquies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138			
	Bassins d'emploi (redynamiser) art. 44 (undecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	4 500
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643	
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPLANTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	18 057
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables *				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPLANTATION DES DÉFICITS						370	18 057

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

15

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies Vbis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise : SASU 3C DISTRIBUTION						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	31 608	402		404		406	31 608	
	Autres	410	540	412		414		416	540	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 132	442		444		446	7 132	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	506	452		454		456	506	
	Matériel de transport	460	7 875	462		464		466	7 875	
	Autres immobilisations corporelles	470	6 341	472		474		476	6 341	
Immobilisations financières		480	34 463	482		484	3 140	486	31 323	
TOTAL		490	88 464	492		494	3 140	496	85 324	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	540	502		504		506	540
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 959	532	173	534		536	7 132
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	142	542	101	544		546	243
	Matériel de transport	550	7 068	552	808	554		556	7 875
	Autres immobilisations corporelles	560	4 970	562	1 247	564		566	6 217
TOTAL		570	19 679	572	2 328	574		576	22 008

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis I A, 239 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 3C DISTRIBUTION

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	30 123	632		634		636	30 123
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650	24 489	652		654		656	24 489
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	54 611	682		684		686	54 611

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	130 253
Deficits transférés de plein droit (article 209C II-2 du CGI)	982 bis	
Deficits imputés	983	
Deficits reportables	984	130 253
Deficits de l'exercice	986	18 057
Total des déficits restant à reporter	987	148 310

III

DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Deficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		389	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	2 848
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 333
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siret) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

15

Designation de l'entreprise : SASU 3C DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		160	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-X011-SD au : "Déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD au : "Répartition des salaires"			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 201 464,90 Euros. et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -15 570.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/09/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une augmentation de capital par incorporation de réserve au 01/09/2017 a été opérée.
Le capital est porté à 30 000 €

Redressement judiciaire à partir du 22/09/2020

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.



Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

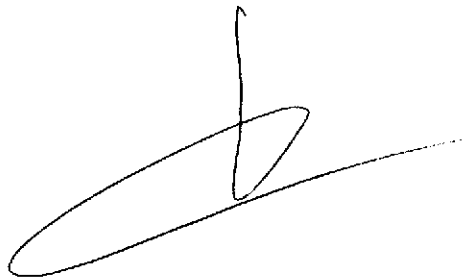
- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



"3C DISTRIBUTION"

Société par actions simplifiée à associé unique
Au Capital de 30.000 Euros
Siège Social : 260, rue Denis Papin
54710 LUDRES

R.C.S. NANCY B 522 033 703

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 22 OCTOBRE 2021**

EXTRAIT DES RÉSOLUTIONS (approbation 31/12/2020)

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos au 31 décembre 2020, soit la somme de (-15.570) Euros, en intégralité au compte « REPORT A NOUVEU ».

De ce fait et suite à cette affectation, le compte « REPORT A NOUVEAU » passe d'un solde débiteur de (-37.543) Euros, à un nouveau solde débiteur de (-53.113) Euros.

En outre, en application des dispositions de la Loi, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes intervenues au cours des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à

Unanimité

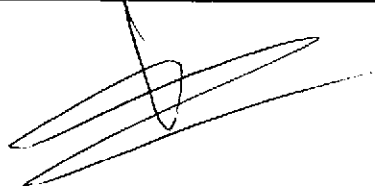
TREISIÈME RÉSOLUTION

~~L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu, notamment de dépôt et de publicité.~~

Cette résolution est adoptée à

Unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



"3C DISTRIBUTION"

Société par actions simplifiée à associé unique
Au Capital de 30.000 Euros
Siège Social : 260, rue Denis Papin
54710 LUDRES

R.C.S. NANCY B 522 033 703

RAPPORT DE GESTION **EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Monsieur,

Conformément à notre pacte statutaire et en vertu des textes légaux et réglementaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice de notre Société, clos le **31 DÉCEMBRE 2020**, d'une durée de 12 mois, outre un transfert de siège social, une constatation de la perte de la moitié des capitaux propres, ainsi qu'un arrêt de l'enseigne et du nom commercial.

Votre Président vous rendra compte de la gestion et de la marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels ont été établis suivant les normes et méthodes découlant du plan comptable général, dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle.

I. - COMPTES ET RÉSULTATS

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 présentent les caractéristiques suivantes :

- TOTAL DES PRODUITS	40.992 €
- TOTAL DES CHARGES	56.562 €
- RÉSULTAT : PERTE	(-15.570) €
- TOTAL DU BILAN	201.465 €

COMMENTAIRES

Au cours de cet exercice, la Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de **33.289 Euros**, composé uniquement de la production vendue de biens.

Compte tenu des subventions d'exploitation reçues pour un montant de 4.500 Euros et des autres produits pour un montant de 2.678 Euros, le total des produits d'exploitation ressort ainsi à la somme de 40.466 Euros.

DÉTAIL DES CHARGES PAR NATURE

Achat de marchandises.....	NÉANT
Achat de matières premières et autres approvisionnements	16.322 €
Variation de stocks de matières premières	2.994 €
Autres achats et charges externes.....	23.817 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1.633 €
Salaires et traitements.	1.168 €
Charges sociales.....	2.036 €

AMORTISSEMENTS - PROVISIONS

Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.328 €
Autres charges	16 €

Soit un résultat d'exploitation négatif de (-9.849) €.

NOUS VOUS COMMUNIQUONS EN OUTRE LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS

- RÉSULTAT FINANCIER	(-81) €
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(-9.930) €
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(-5.640) €
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	NÉANT
- RÉSULTAT NET : PERTE	<u>(-15.570) €</u>

II. - PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite des activités de l'entreprise, dans un contexte de plus en plus difficile.

Étant ici précisé que selon Jugement du Tribunal de Commerce de NANCY en date du 22 septembre 2020, notre Société a été placée en redressement judiciaire.

DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

Les éléments du patrimoine de la Société sont classés à l'actif et au passif du bilan, dont nous vous invitons à examiner les principaux postes avant répartition.

BILAN ACTIF EXERCICE 31/12/2020

ACTIF IMMOBILISÉ :

- Immobilisations incorporelles	31.608 €
- Immobilisations corporelles	386 €
- Immobilisations financières	1.200 €

ACTIF CIRCULANT :

- Stocks et en cours	2.830 €
- Avances et acomptes versés sur commandes	NÉANT
- Créances	154.075 €
- Valeurs mobilières de placement	NÉANT
- Divers, trésorerie	10.942 €

COMPTES DE RÉGULARISATION :

- Charges constatées d'avance	424 €
-------------------------------------	-------

TOTAL **201.465 €**

BILAN PASSIF EXERCICE 31/12/2020

- Capitaux propres	(-20.113) €
<i>dont résultat de l'exercice</i>	(-15.570) €
- Autres fonds propres	NÉANT
- Provisions pour risques et charges	NÉANT
- Dettes	221.578 €

COMPTE DE RÉGULARISATION :

- Produits constatés d'avance	NÉANT
-------------------------------------	-------

TOTAL **201.465 €**

IV. - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les informations suivantes vous sont également données :

- CONCERNANT LES DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS PRÉCÉDENTS EXERCICES :

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue, au cours des précédents exercices.

- CONCERNANT LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES :

Ils ont été arrêtés conformément aux normes applicables, en la matière.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la méthode de base retenue est celle des coûts historiques.

V. - PROPOSITIONS

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE COMME SUIV (majorité ordinaire) :

Nous vous proposons d'affecter le **résultat déficitaire** de l'exercice, soit la somme de **(-15.570) Euros**, en intégralité au compte « REPORT A NOUVEU ».

De ce fait et suite à cette affectation, le compte « REPORT A NOUVEAU » passerait d'un solde débiteur de (-37.543) Euros, à un nouveau solde débiteur de (-53.113) Euros.

Lecture va vous être donnée du rapport spécial de la Présidence sur les différentes conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à la Présidence de sa gestion pour l'exercice, et de voter les résolutions qui vont vous être soumises au cours de l'Assemblée Générale.

PROJET DE SUPPRESSION DE L'ENSEIGNE ET DU NOM COMMERCIAL (majorité extraordinaire) :

Nous vous proposons, en sus et ce, à la majorité des assemblées extraordinaires de bien vouloir procéder à la suppression, pure et simple :

- Du nom commercial actuel qui est : TONI ; celui-ci n'étant pas remplacé ;
- De l'enseigne actuelle qui est : L-STORES ; celle-ci n'étant pas remplacée ;

Si ces suppressions d'enseigne et de nom commercial sont validées par notre assemblée, mention en sera insérée, par la gérance, sur les extraits K-bis de notre Société.

PROJET DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL (majorité extraordinaire) :

Nous vous proposons, enfin et en sus et ce, à la majorité des assemblées extraordinaires de bien vouloir procéder au transfert du siège social :

- Actuellement situé au : 260, rue Denis Papin à LUDRES (54710) ;
- Au : Quartier des entrepreneurs – ZI Ludres Fléville – 870, rue Denis Papin à LUDRES (54710) ;

Et ce, à effet du jour de l'assemblée.

Si ce transfert du siège social, comme il est dit ci-dessus est validé par notre assemblée, mention en sera insérée, par la présidence, sur les extraits K-bis de notre Société.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements que vous souhaiteriez obtenir sur les comptes ainsi présentés (assemblée ordinaire), ainsi que sur les modifications statutaires et/ou suppressions envisagées (assemblée extraordinaire).

LA PRÉSIDENTE

